

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2015

Présents : AILLOUD Josette, HERNANDEZ Nicolas, KLEYKENS Laetitia, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, PILI Agnès, VASSEUR Claude, VAUTRIN Jean, LAGARDE Pilippe, HEINRICH Sandra, RODRIGUES Aline, ROSSEL Guillaume, GUILLETEAU Sébastien

Absents : LAVABRE Cédric, PILI Agnès (procuration à Antoine MARTINEZ)
(procuration)

1) Ouverture des crédits d'investissement pour 2015

Avant le vote du budget primitif il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Ce qui est nécessaire, par exemple, pour payer certains travaux effectués par les entreprises sur l'opération boulodrome.

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire pour l'exercice 2015 à engager, liquider mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Délibération adoptée à l'unanimité

2) Attribution de la NBI à Nicolas Cabrera

La NBI (nouvelle bonification indiciaire) est une bonification attribuée aux agents municipaux ayant une fonction polyvalente. Elle augmente de 10 points l'indice de base de l'agent.

Il est proposé d'attribuer cette bonification à Nicolas CABRERA, afin de le mettre sur un pied d'égalité avec Alain LOPEZ.

Cette modification entraînera une augmentation de son salaire de 46,30 euros par mois.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Changement de grade pour les ATSEM Virginie Lamare et Brigitte Courtès

Les ATSEM Virginie LAMARRE et Brigitte COURTES ont atteint l'ancienneté leur permettant de passer au grade d'ATSEM principal de deuxième classe.

Monsieur le maire propose de saisir la commission paritaire administrative des services généraux pour la création de 2 postes d'ATSEM principal de deuxième classe, en remplacement des deux postes de 1ère classe actuel permettant ainsi à ces deux agents de monter de grade. Cette modification entraînera une augmentation du salaire de Virginie Lamare de 46,30 € par mois, et celui de Brigitte Courtès de 67,47 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

4) avenant n°1 à la convention pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs aux droits des sols.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à signer un avenant à la susdite convention portant principalement sur l'ajout suivant à l'article 2 : champ d'application de la convention.

La communauté de communes instruira l'ensemble des autorisations et actes relatifs aux établissements recevant du public de première à cinquième catégories délivrés par le Maire au nom de la commune sur son territoire, suite à l'avis de la commission d'arrondissement ou de la sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, soit :

–Les permis de construire.

–Les autorisations de travaux

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Demande de subvention à Hérault Energie pour l'extension de l'éclairage public chemin de Milhiac

L'aménagement du parking du terrain de boules nécessite une amélioration de l'éclairage public. Une subvention est demandée à Hérault Energie pour mener à bien cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité